



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 65046

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le bilan des groupes d'intervention régionaux (GIR). Créés par la circulaire interministérielle du 22 mai 2002, les GIR regroupent l'ensemble des services de l'État concernés par la lutte contre l'économie souterraine : police, gendarmerie, douanes, fisc, inspection du travail et DGCCRF. Cette mise en commun de moyens auparavant dispersés est en effet la meilleure manière de repérer rapidement les activités illicites qui sinon pourraient échapper à la vigilance d'administrations trop cloisonnées. Les GIR ont à leur disposition une large palette d'outils législatifs et réglementaires pour traquer les délinquants, dans le domaine pénal, mais aussi fiscal, douanier ou administratif. Un coordonnateur gendarmerie et un coordonnateur police assurent la cohérence de ce dispositif. Désormais incontournables dans la lutte contre l'économie parallèle, les GIR ont pu démontrer leur efficacité à de nombreuses reprises. Il souhaiterait connaître le bilan de ces actions concertées contre la délinquance, et les enseignements qu'il tire des trois premières années de fonctionnement de ces groupes d'intervention régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65046

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4939